

WIENER

Société à responsabilité limitée d'expertise comptable et de commissaires aux comptes
au capital de 100.000 euros
Siège social : 1 Rue de Buffon 49100 ANGERS
903 596 625 RCS ANGERS

ci-après « la Société »

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 26 FEVRIER 2024

La société EUCLIDE,

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissaire aux comptes au capital de 1.011.060 euros, dont le siège social est 34 rue de Liège 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro SIREN 840 723 746, représentée par son président M. Guillaume SABY,

Propriétaire de la totalité des 10.000 parts de 10 € de valeur nominale composant le capital social de WIENER, et associée unique de ladite Société,

I – A RAPPELE PREALABLEMENT CE QUI SUIIT :

Aux termes de l'article 13 (Gérance) des statuts de la Société, il résulte que « *la société est administrée par un ou plusieurs gérants, **personnes physiques inscrits à l'Ordre des experts-comptables et sur la liste des commissaires aux comptes** ou régulièrement agréés dans un autre Etat membre de la Communauté européenne pour l'exercice du contrôle légal des comptes, et nommés, pour une durée limitée ou non, par décision adoptée par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales* ».

L'article 36 (Actes signés électroniquement – convention de preuve) des statuts de la Société prévoit la signature de tous actes afférents aux assemblées générales et autres décisions collectives des associés de la Société sous forme de signature électronique.

II – A CONVENU DE SATUER SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Désignation d'un nouveau co-gérant de la Société, détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération ;
- Pouvoirs en vue des formalités légales de publicité et de dépôt.

III - A APPROUVE LES RESOLUTIONS SUIVANTES :

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique désigne à compter du 1^{er} mars 2024 en qualité de co-gérant de la Société WIENER :

Madame Laure LOWY (née AIGLE)
demeurant 161 rue Eblé 49000 ANGERS
née le 07 décembre 1984 à SAINT NAZAIRE (44), de nationalité française.

Madame Laure LOWY exercera ses fonctions de co-gérant pour une durée indéterminée.

Conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de la Société, Madame Laure LOWY ainsi nommée co-gérante de la Société, dirigera, administrera et représentera la Société WIENER. A cet effet, Madame Laure LOWY, es-qualité de co-gérante est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société WIENER dans la limite de l'objet social de la Société, et sous réserve :

- des limitations de pouvoirs de la gérance énoncées à l'article 13 des statuts de la Société,
- des pouvoirs attribués à la collectivité des associés par les dispositions légales ou les statuts.

Madame Laure LOWY, es-qualité de co-gérante de la Société, pourra consentir à tout mandataire de son choix toutes délégations de pouvoir qu'elle juge nécessaire pour une ou plusieurs opérations déterminées, sans pouvoir excéder les limitations de pouvoirs statutaires précitées auxquelles est tenue la gérance.

Madame Laure LOWY sera remboursée sur justification de ses frais de représentation et de déplacement dans le cadre de l'exercice de son mandat de co-gérante de la Société.

La rémunération de Madame Laure LOWY, es-qualité de co-gérante de la Société fera l'objet d'une décision collective ultérieure de l'associée unique (ou des associés) de la Société.

Cette résolution a été approuvée par l'associée unique.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées ci-dessus, et à la formalité de déclaration des "bénéficiaires effectifs" pouvant résulter de l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution a été approuvée par l'associée unique.

* *
*

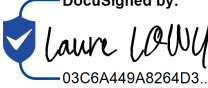
Madame Laure LOWY, par la signature du présent acte et après avoir pris connaissance des statuts de la Société WIENER, a déclaré :

- accepter lesdits fonctions de co-gérant de la Société à compter du 1^{er} mars 2024,
- ne faire l'objet d'aucune incompatibilité, incapacité, déchéance ni interdiction (pouvant notamment résulter d'une faillite personnelle, de condamnation pénales ou engagements de non-concurrence) de quelque nature que ce soit, de nature à faire obstacle à l'exercice de ses fonctions de co-gérant de la Société.

* *
*

En application des dispositions de l'article 36 des statuts de la Société, le présent acte a été signé par voie de signature électronique au sens des dispositions des articles 1367 et suivants du Code civil par le biais du service Docusign.

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations d'associés tenu au siège social, et a été signé par :

Pour la société EUCLIDE, associée unique son président M. Guillaume SABY Fait le Signature  DocuSigned by: Guillaume SABY 8B1A28A547894E0...	Madame Laure LOWY, nouvellement désignée co-gérant Fait le Signature  DocuSigned by: Laure LOWY 03C6A449A8264D3...
--	---